

Elagages des arbres en voisinage des lignes BASSE TENSION isolées et de l'éclairage public

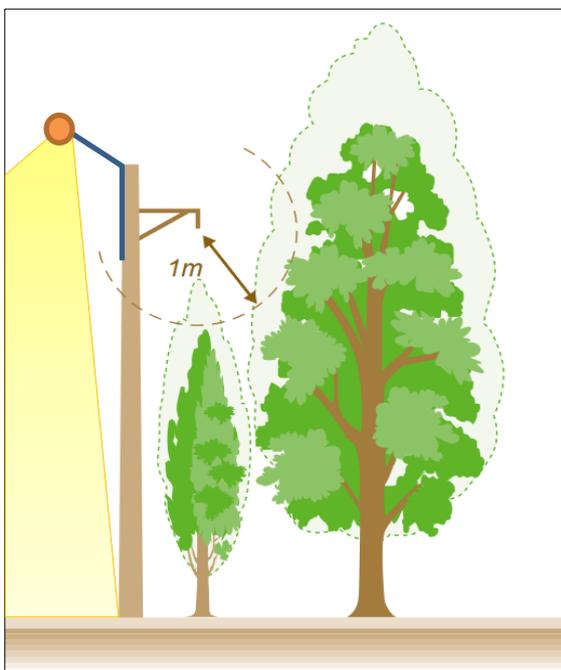
But de l'intervention :

L'intervention demandée consiste à élaguer les arbres de manière à supprimer durablement tout contact avec les lignes électriques ou, autrement dit, à couper ou raccourcir les branches susceptibles de toucher ou d'endommager ces dernières. Cela sous-entend que les houppiers des arbres doivent conserver une silhouette générale aussi harmonieuse et équilibrée que possible (taille douce).

Il ne s'agit surtout pas de procéder à des coupes drastiques telles que des étêtages, des ravalements, etc. car ces interventions nuisent fortement aux arbres (pourriture du bois), accentuent les problèmes de sécurité (rupture de branches, chute de bois mort) et augmentent la nécessité et la fréquence des interventions d'entretien par la suite (avec augmentation des coûts).

Règles/recommandations à respecter

- Le principal travail consiste en une réduction latérale de la couronne au droit des conduites aériennes BASSE TENSION isolées, **et ce jusqu' à une distance de 1 mètre des conduites**, de manière à ce que les branches ne touchent plus les conduites BASSE TENSION aériennes.

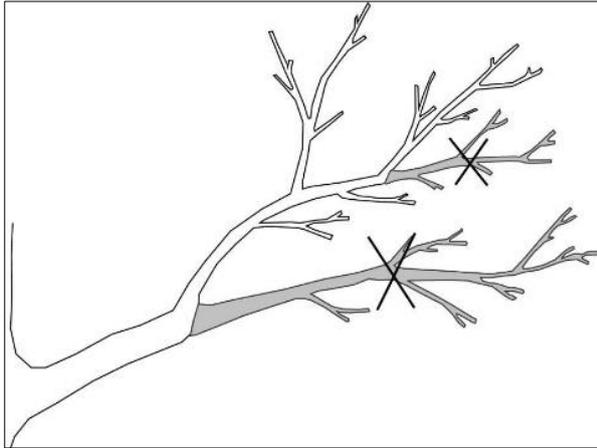


Exemple d'une conduite recouverte par le tissu ligneux

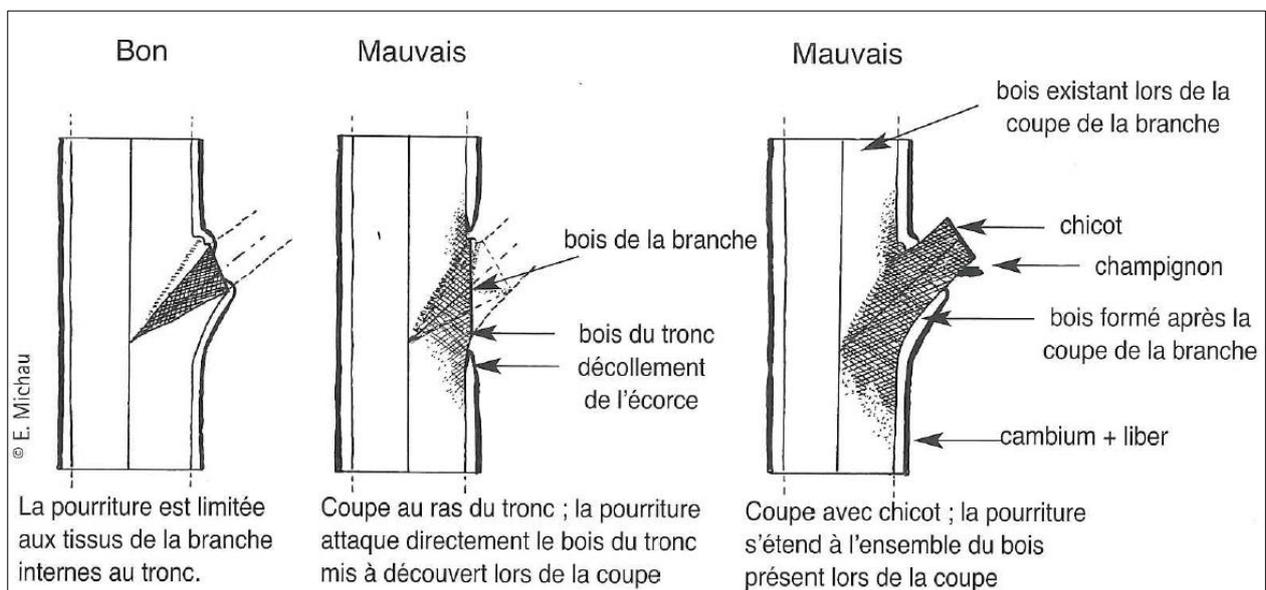
- Le diamètre des branches coupées ne devra idéalement pas excéder 10 cm car cette plaie, trop grande pour bien cicatriser, laissera pénétrer des champignons et de la pourriture dans l'arbre.



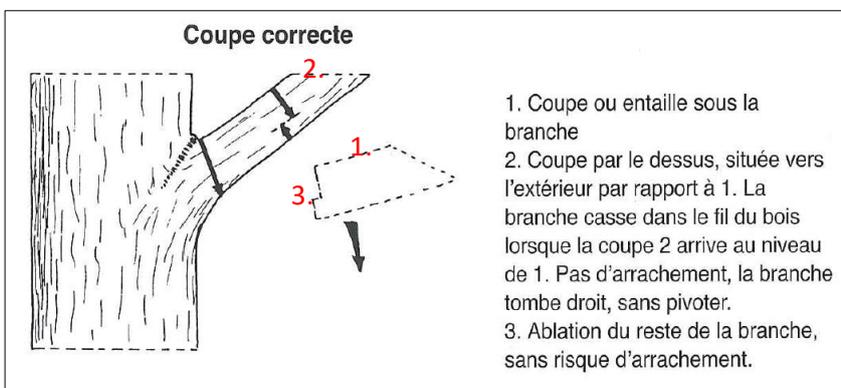
- Les grosses branches doivent être raccourcies et coupées à hauteur d'une branche latérale suffisamment vigoureuse pour assurer la venue de la sève (« tire-sève ») et assurer la formation d'un bourrelet de cicatrisation.



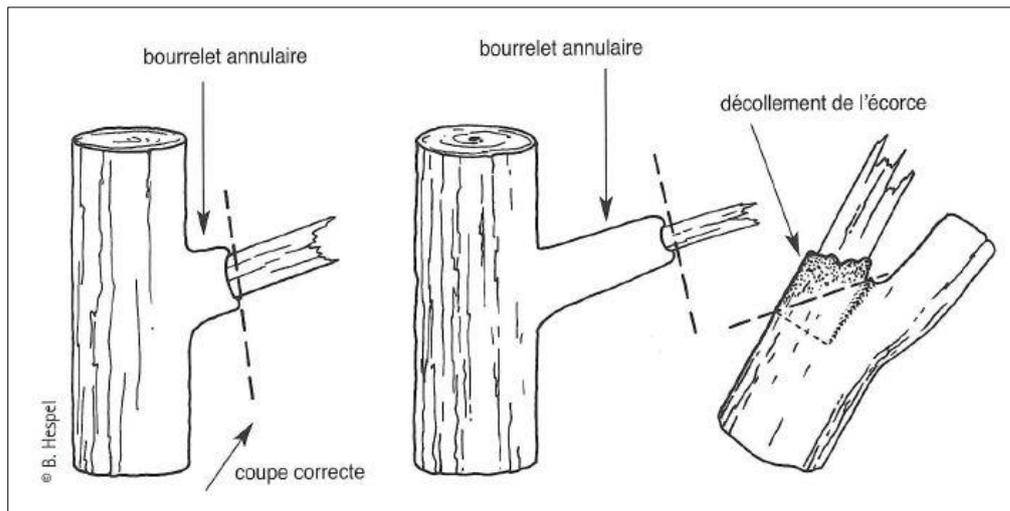
- Il ne faut jamais couper une branche au ras du tronc (coupe parallèle au tronc), ni de manière à laisser un chicot qui ne sera plus alimenté par la sève et qui sera rapidement infecté par des champignons lignivores, pour finalement se transformer en bois mort qui risque de chuter par la suite :



- Coupe d'une branche chargée ou de fort diamètre : pour la coupe de grosses branches, l'opération doit se faire en 3 temps, en vue d'éviter l'arrachement de l'écorce (grosse plaie facilement infectée par des champignons) :



- L'élagage consistera également à enlever les branches mortes et les branches présentant un ou plusieurs défauts pouvant nuire à leur stabilité (cavité ouverte, fissure, pourriture, chancre) ; elles sont sectionnées jusqu'au bois sain, mais sans endommager celui-ci :



Nous vous rappelons que les opérations de taille drastiques (coupe de branches de grand diamètre, étêtages, ravalements, réduction ou enlèvement important du houppier, etc.) sont soumises à permis d'urbanisme préalable dans le cas des arbres considérés comme remarquables (ce qui est le cas d'une bonne partie des arbres longeant les lignes électriques et les éclairages publics). Nous vous recommandons donc vivement de ne pas procéder à ces opérations en vue d'éviter 1.) de nuire à vos arbres et 2.) de vous exposer à d'éventuelles sanctions par la suite.

► Figure 3. Arbre non taillé et trois types de tailles particulièrement dommageables à l'arbre : l'étêtage, le ravalement et le rapprochement (d'après DRÉNOU, 1999).

